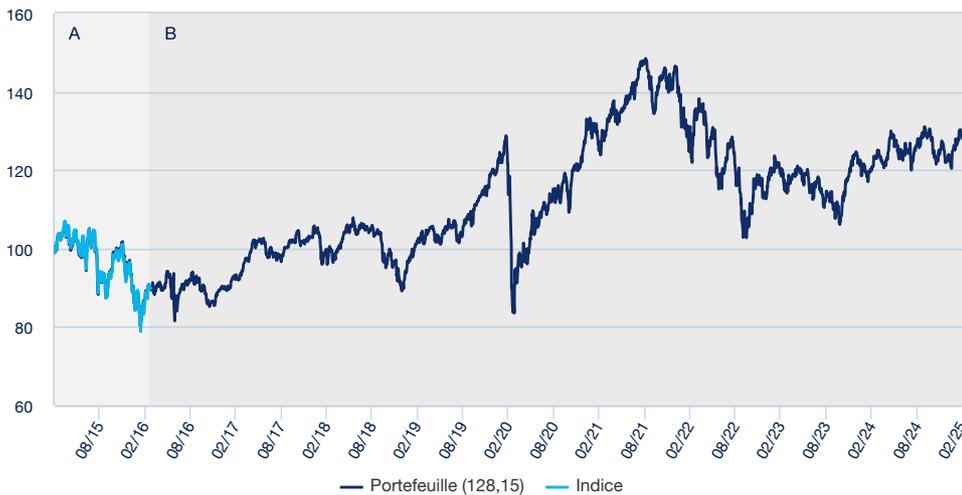


Un fonds investi en actions européennes qui sélectionne des entreprises dont l'activité est liée au développement durable et principalement à l'Environnement, tout en tenant compte de critères extra-financiers (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise).



Univers d'investissement Actions Europe	Performance annualisée 5 ans 2,42%	Encours 211 M €
Fonds thématique Environnement	Intensité carbone 4% de réduction relative par rapport à l'univers, des émissions CO2	Mixité au sein des organes de gouvernance 41,03%

Evolution de la performance (base 100) * (Source : Fund Admin)



A : Durant cette période, le FCP est mis en nourricier et adopte une gestion avec indicateur de référence.
B : Changement de maître

Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

Depuis le	Depuis le 31/12/2024	1 mois 31/01/2025	3 mois 29/11/2024	1 an 29/02/2024	3 ans 28/02/2022	5 ans 28/02/2020	Depuis le 23/10/2002
Portefeuille	4,14%	0,13%	2,67%	6,48%	-2,25%	12,69%	152,65%

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Portefeuille	-1,08%	10,44%	-22,96%	15,43%	6,33%	30,68%	-11,42%	14,55%	-6,32%	10,43%
Indice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9,81%
Ecart	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,62%

* Source : Fund Admin Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

² Chiffre d'affaires moyen du portefeuille exposé aux technologies vertes

Indice de référence du fonds : Aucun

La décision de l'investisseur d'investir dans le fonds visé doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs du fonds. Rien ne garantit que les considérations ESG amélioreront la stratégie d'investissement ou la performance d'un fonds.

Profil d'investissement responsable

<input checked="" type="checkbox"/> Fonds ISR	<input checked="" type="checkbox"/> Exclusions	<input checked="" type="checkbox"/> Vote et dialogue actionnarial
	<input checked="" type="checkbox"/> Fonds thématique	

Indicateur de risque (SRI) (Source : Fund Admin)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 5 ans.

Le SRI représente le profil de risque tel qu'exposé dans le Document d'Information Clé (DIC). La catégorie la plus basse ne signifie pas qu'il n'y a pas de risque.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

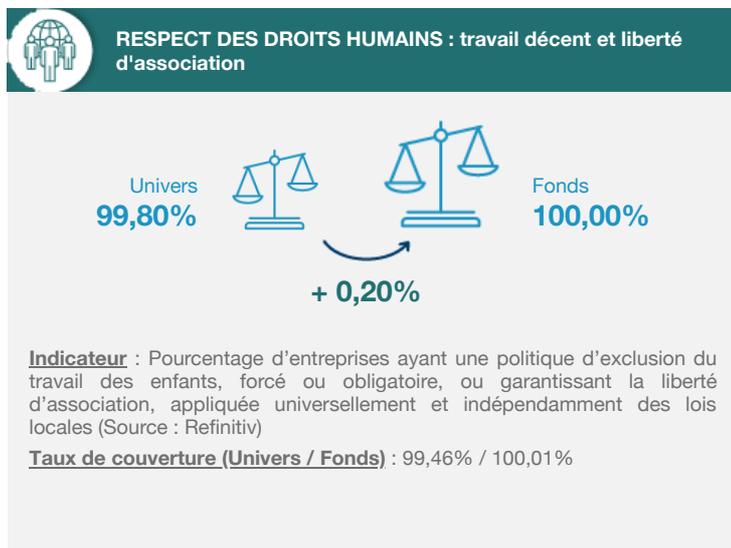
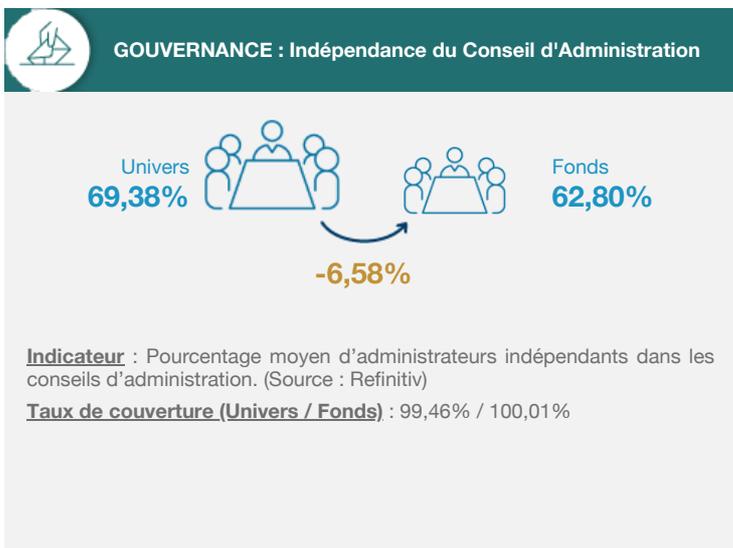
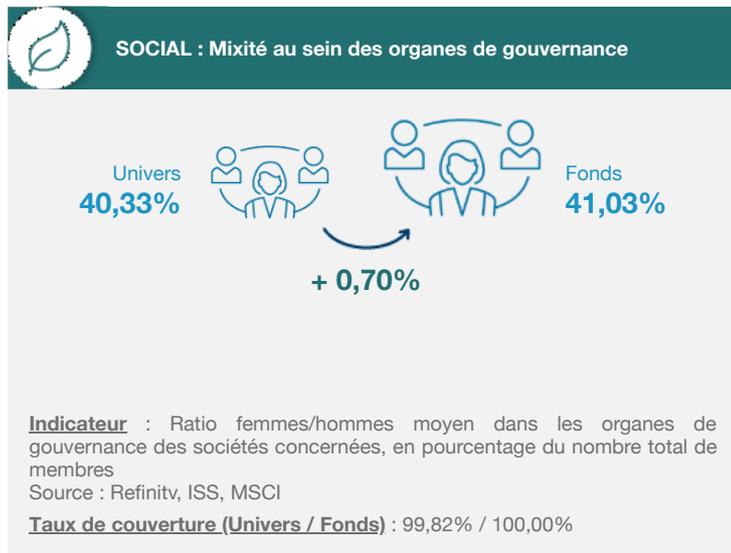
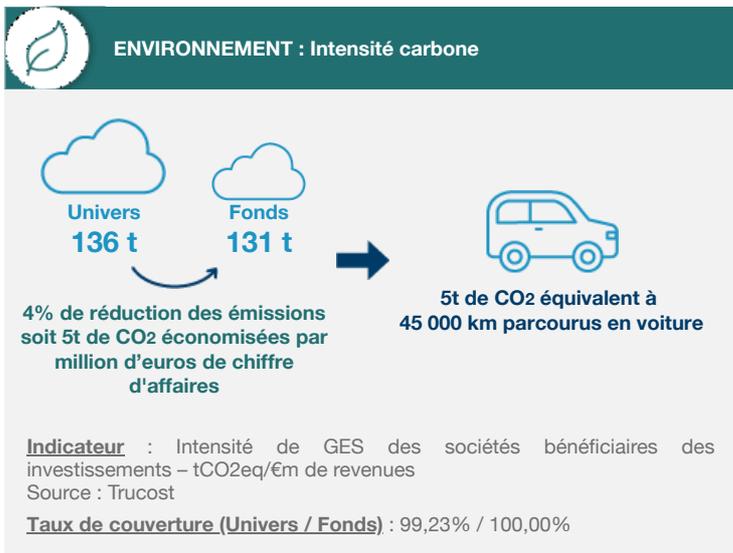
Indicateurs de risque (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Volatilité du portefeuille	11,33%	14,47%	18,72%	16,99%

* La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.

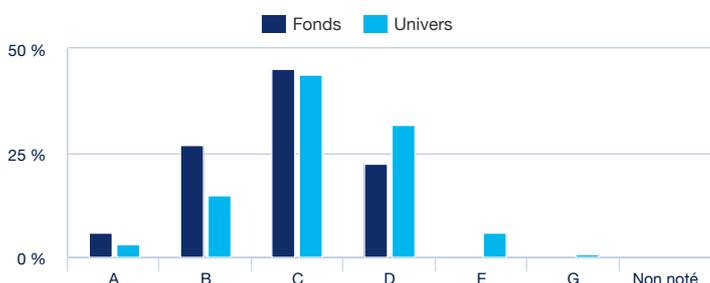
Quatre indicateurs permettant d'évaluer l'impact du fonds sur les plans environnementaux, sociaux, de bonne gouvernance et du respect des droits humains ont été audités lors de l'obtention du label ISR délivré par l'État français. Conformément à la charte du label ISR, le fonds a pour objectif d'avoir une meilleure performance que son univers de référence sur au moins deux de ces quatre critères (environnement et respect des droits humains).

L'univers auquel se compare le fonds est composé de 100% MSCI EUROPE IMI. Les indicateurs ESG et de droits humains sont calculés uniquement sur les émetteurs privés.



Note ESG moyenne (Source : Amundi)

	Note ESG moyenne	Score ESG moyen	Cumul des meilleures notes (A+B+C)	Couverture
Fonds	C	1,14	77,71%	100%
Univers	C	0,78	61,68%	100%



Sources et définitions

Intensité Carbone : l'intensité des GES du portefeuille est déterminé par le calcul de la moyenne pondérée du portefeuille de l'intensité totale des émissions de gaz à effet de serre par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises du portefeuille (t/EUR millions d'euros de chiffre d'affaires). L'indicateur PAI utilise l'approche "tout investissement", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en tenant compte de tous les investissements de l'entité. Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données. Source : Trucost

Mixité au sein des organes de gouvernance : Le % de diversité de genre du conseil d'administration du portefeuille est déterminé en calculant la moyenne pondérée du portefeuille du pourcentage de membres du conseil d'administration qui sont des femmes dans les entreprises détenues, exprimée en pourcentage de tous les membres du conseil d'administration. L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur. Lorsque la couverture de la diversité des genres dans les conseils d'administration est inférieure à 100 %, les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données. Amundi a revu sa méthodologie et publie l'intégralité des émissions du scope 3, cependant les biais potentiels et les inexactitudes dans les données relatives aux émissions du scope 3 demeurent. Il convient également de noter qu'Amundi a changé de fournisseur de données pour le calcul de l'EVIC. Source : Refinitiv, ISS, MSCI

Équipe de gestion

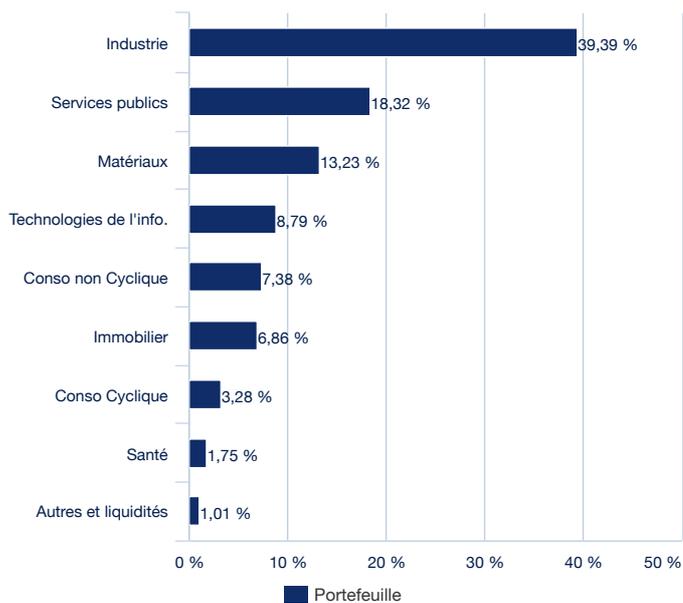


Isabelle Lafargue

Responsable Gestion Indicielle & Multistratégies –
Fonds Régionaux

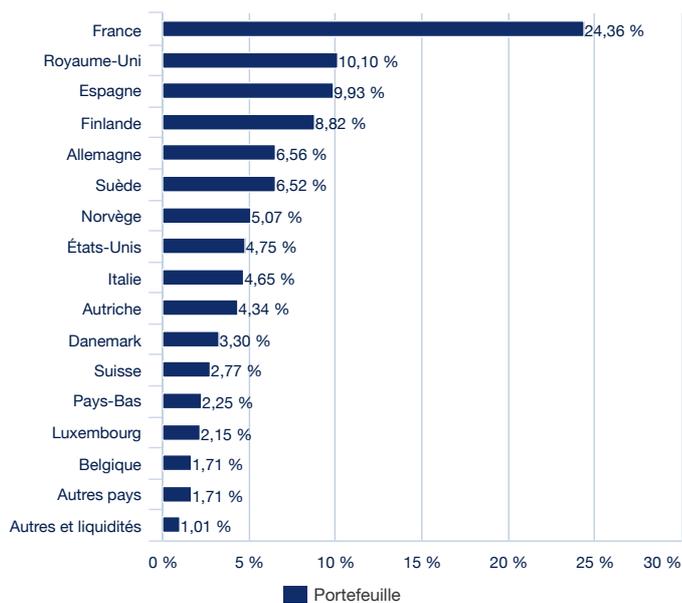
Composition du portefeuille (Source : Amundi)

Répartition sectorielle (Source : Amundi) *



* Hors prise en compte des produits dérivés.

Répartition géographique (Source : Amundi) *



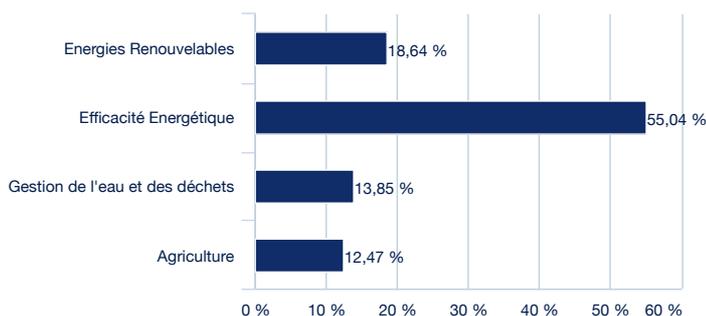
* Hors prise en compte des produits dérivés.

Principaux émetteurs en portefeuille (% d'actifs, source : Amundi)

Émetteur	Portefeuille
ACS ACTIVIDADES DE CONSTRUCCIO	3,83%
SAP SE	3,76%
KONE OYJ	3,67%
DASSAULT SYSTEMES SE	3,66%
FERROVIAL SE	3,64%
NOVONESIS (NOVOZYMES) B	3,30%
MOWI ASA	3,30%
LEGRAND SA	3,25%
SEVERN TRENT PLC	3,24%
UNITED UTILITIES GROUP PLC	3,06%
Total	34,69%

Informations fournies uniquement à titre illustratif et ne constituant pas une recommandation à l'achat ou à la vente d'un titre donné.

Répartition thématique



Commentaire de gestion

L'économie mondiale présente une image contrastée en février. La croissance américaine reste résiliente, mais des signes de faiblesse apparaissent. En Europe les perspectives se détériorent à nouveau. Alors qu'en Chine les attentes sont élevées, bien que peu d'améliorations soient observées pour l'instant. Les économies japonaise et indienne tirent leur épingle du jeu. L'inflation reste source d'incertitude dans un contexte géopolitique tendu aggravé par plusieurs annonces de hausse des tarifs douaniers américains. La rotation des marchés d'actions en faveur de l'Europe et de la Chine se poursuit.

Dans ce contexte les marchés européens ont poursuivi sur leur lancée avec une progression de plus de 3,5%. Les actions allemandes étaient bien orientées avec une hausse de presque 4% pour le DAX devant le CAC40 qui termine à +2%, mais loin derrière l'Espagne dont l'IBEX progresse de +8%. Cette surperformance de l'Europe par rapport aux Etats-Unis s'explique par la divergence anticipée des politiques monétaires de la BCE et de la Fed, ainsi qu'une forte sous-pondération des investisseurs internationaux alors que les valorisations ne sont pas excessives, mais également le vote du budget français et le résultat des élections allemandes, et enfin la perspective d'un cessez le feu en Ukraine. D'un point de vue sectoriel global, les financières, la santé et les télécoms ont surperformé la consommation discrétionnaire et la technologie. Ce changement de leadership des marchés dans un contexte géopolitique instable entraîne une hausse de la volatilité implicite et le VIX s'est approché des 20% fin février.

Parmi les meilleurs contributeurs à la performance nous retrouvons Eiffage, Kone et Legrand.
A l'inverse, les performances de Arcadis, Mowi et Prysmian ont pesé sur la performance du fonds.

Labels



Label ISR délivré par le Ministère de l'Économie et des Finances français

Exclusions



Pacte Mondial



Charbon



Tabac



Armement
non
conventionnel



Armes
nucléaires



Hydrocarbures
non
conventionnels



Pays faisant
l'objet de
violations

Pour plus d'informations, veuillez vous référer au prospectus

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **252,65 (EUR)**
Date de VL et d'actif géré : **28/02/2025**
Code ISIN : **(C) FR0000989006**
Code Bloomberg : **DYNDEVF FP**
Actif géré : **211,01 (millions EUR)**
Devise de référence du compartiment : **EUR**
Devise de référence de la classe : **EUR**
Indice de référence : **Aucun**

Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Fonds nourricier : **Oui**
Fonds Maître : **AMUNDI VALEURS DURABLES**
Forme juridique : **Fonds Commun de Placement (FCP)**
Classification SFDR : **Article 8**
Date de création du compartiment/OPC : **23/10/2002**
Date de création de la classe : **23/10/2002**
Eligibilité : **Compte-titres, Assurance-vie**
Enveloppe fiscale : **Eligible PEA**
Eligible PEA : **Oui**
Affectation des sommes distribuables : **Capitalisation**
Souscription minimum: 1ère / suivantes :
1 millième part(s)/action(s) / 1 millième part(s)/action(s)
Frais d'entrée (maximum) : **2,00%**
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation : **1,77%**
Frais de sortie (maximum) : **0,00%**
Durée minimum d'investissement recommandée : **5 ANS**
Commission de surperformance : **Non**
AMF 2020-03 / catégorie de communication : **Centrale**

Label ISR



Le label ISR est un outil pour choisir des placements responsables et durables. Créé et soutenu par le ministère des Finances, le label a pour objectif de rendre plus visibles les produits d'investissement socialement responsables (ISR) pour les épargnants en France et en Europe. Le label ISR est attribué par un organisme de certification qui audite le compartiment lequel doit respecter une série de critères définis par le cahier des charges du label (<https://www.lelabelisr.fr/>).

Classification SFDR*



Ce compartiment reprend dans son process d'investissement des caractéristiques environnementales ou sociales ou une combinaison des deux, mais il n'a pas pour objectif l'investissement durable. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à l'[Annexe précontractuelle](#) disponible sur le site internet [Amundi France Particuliers](#), la [Politique](#) d'Investissement Responsable d'Amundi et la [Déclaration](#) du Règlement SFDR d'Amundi. **La décision d'investir dans le compartiment visé doit prendre en compte l'ensemble des caractéristiques et objectifs du compartiment.**

* Le règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 « SFDR » est relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Avertissement

Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique, disponible sur le site de l'AMF ou sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

©2025 Morningstar. Tous droits réservés. Les informations contenues ici : (1) appartiennent à Morningstar et/ou ses fournisseurs de contenu ; (2) ne peuvent être reproduites ou redistribuées ; et (3) ne sont pas garanties d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar, ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables en cas de dommages ou de pertes liés à l'utilisation de ces informations. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs. Pour plus d'informations sur le rating Morningstar, veuillez consulter : [Morningstar Ratings Infographic 2023.pdf](#)